
Les stations de ski demeurent ouvertes en zone rouge

Terrebonne, le 12 décembre – La saison est lancée ! Plus d’une vingtaine de stations de ski à travers la province seront en opération dès ce week-end. Plusieurs se situent dans des régions au palier d’alerte rouge où le deviendront à compter de lundi pour celles situées dans la région des Laurentides. Dans tous les cas, les stations de ski ont redoublé d’efforts pour mettre en place des plans d’opération pour assurer la sécurité des skieurs et de leurs employés. Les amateurs de sport de glisse devront ainsi respecter les mesures sanitaires mises en place par les stations de ski afin d’assurer le bon déroulement de la saison et de profiter pleinement de ce magnifique sport d’hiver.

Voici la liste des stations ouvertes ce week-end par région :

Abitibi-Témiscamingue (Zone jaune) :	Mont Vidéo Mont Kanasuta
Bas Saint-Laurent (Zone orange) :	Parc du Mont Saint-Mathieu
Lanaudière (Zone rouge) :	Ski La Réserve Ski Montcalm Ski Val Saint-Côme Ski Garceau
Laurentides (Zone rouge dès lundi) :	Sommet Saint-Sauveur Sommet Avila Sommet Olympia Sommet Gabriel Sommet Morin Heights Ski Mont-Habitant Ski Chantecler Ski Vallée Bleue Mont Tremblant
Montérégie (Zone rouge) :	Ski Saint-Bruno
Outaouais (Zone rouge) :	Mont Cascades Sommet Edelweiss Camp Fortune Mont Sainte-Marie (zone orange)
Québec (Zone rouge) :	Stoneham Le Relais
Saguenay-Lac-St-Jean (Zone rouge) :	Mont-Édouard

Cette saison, l'expérience en station sera différente ; les skieurs devront s'adapter aux nouvelles mesures sanitaires afin de respecter la sécurité de tous. L'Association des stations de ski du Québec a lancé une campagne de sensibilisation « Skiez bien, Soyez bien » afin de mettre en lumière les règles d'or à respecter afin de skier en toute sécurité :

1. Distanciation physique de 2 mètres
2. Port du couvre-visage¹ à l'intérieur des chalets et à l'extérieur (file d'attente et à bord des remontées mécaniques)
3. Lavage des mains fréquent

Lien de la vidéo : <https://youtu.be/K3o71pvf1lo>

Rappel des consignes sanitaires à respecter en palier d'alerte rouge :

- Déplacements interrégionaux non recommandés en provenance ou en direction d'une zone orange ou rouge. Les visiteurs doivent conserver les consignes de leur région d'origine ;
- Aucun service de restauration ;
- Utilisation du chalet comme refuge ;
- Accès aux installations sanitaires ;
- Écoles de ski fermées ;
- Boutique, location et atelier de réparation ouverts.

Pour ce qui est des remontées mécaniques :

- Une bulle familiale (un ménage) par chaise de quatre, ou une personne seule
- Pour les chaises de six : une bulle familiale ou deux personnes seules à chaque extrémité afin de respecter le 2 mètres de distanciation
- Pour les gondoles : un ménage ou deux personnes seules

Tableau des consignes : www.maneige.ski

« La sécurité des skieurs et des employés est la priorité des stations de ski. Toutes les mesures sont en place afin de respecter les mesures sanitaires édictées par la Santé publique. Afin de maintenir les stations en opération, nous avons besoin de la collaboration de la communauté de skieurs pour le respect des consignes. Avant une sortie à la montagne, informez-vous auprès de la station que vous souhaitez visiter afin de connaître les services offerts et si des billets de ski sont offerts pour la date convoitée », précise Yves Juneau, président-directeur général de l'Association des stations de ski du Québec.

À propos de l'Association des stations de ski du Québec et de l'industrie

Fondée en 1979, l'ASSQ est un organisme sans but lucratif regroupant l'ensemble des stations de ski au Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts des stations, de favoriser le développement de la relève et de supporter l'industrie afin d'offrir aux skieurs et planchistes des expériences mémorables en montagne. Le ski alpin et la planche à neige sont pratiqués par environ 1,4 million de Québécois.

¹ Il peut s'agir d'un cache-cou, cagoule ou autres vêtements bien ajustés couvrant le nez et la bouche. Ce vêtement doit être constitué d'au moins 2 couches de tissu à mailles serrées. Prévoir un 2^e couvre-visage pour l'intérieur des chalets.

Relation de presse et demandes d'entrevues :

Martine Nadeau
Ping Communication
514-238-0568
martine@pingcommunication.ca

Source :

Camille Chapdelaine
Coordonnatrice communications numériques
Association des stations de ski du Québec (ASSQ)
media@assq.qc.ca
450 765-2020
www.maneige.ski